



Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 7 juin 2024, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique FIDOX

de la société **GLOBACHEM NV**
enregistré sous le n° 2024-0789

Considérant que la substance active du produit BOXER autorisé en Allemagne (n° 033838-00) n'a plus les mêmes origines que la substance active entrant dans la composition du produit de référence DEFI autorisé en France (AMM n° 8700462),

Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	FIDOX				
Type de produit	Permis de commerce parallèle				
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark Lichtenberglaan 2019 3800 SINT-TRUIDEN BELGIQUE				
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)				
Contenant	800 g/L - prosulfocarbe				
Produit identique autorisé en France	<table border="1"> <tr> <td>Nom commercial</td><td>DEFI</td></tr> <tr> <td>N° AMM</td><td>8700462</td></tr> </table>	Nom commercial	DEFI	N° AMM	8700462
Nom commercial	DEFI				
N° AMM	8700462				
Numéro d'intrant	2090211				
Numéro de permis	2090154				
Fonction	Herbicide				
Gamme d'usage	Professionnel				

Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 20/05/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BITAUD
33BC435FF8C6444...